Ministère de la Mobilité et des Travaux publics Département des travaux publics 4, place de l'Europe L-2940 Luxembourg

N/Réf.: 107399

V/Réf.: 289693/033530 // 20231192

Madame la Ministre,

En réponse à votre requête réceptionnée le 13 novembre 2023 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'abattage d'un tilleul argenté sur le CR162 entre Hassel et Filsdorf sur le territoire de la commune de DALHEIM, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

- 1. L'abattage sera réalisé sur le CR162 entre Hassel et Filsdorf sur le territoire de la commune de Dalheim, conformément à la demande et aux plans soumis.
- 2. L'abattage se limitera à 1 arbre.
- 3. Les travaux d'abattage se feront entre le 1er octobre et fin février.
- 4. L'arbre à abattre sera marqué au préalable du marteau de l'Etat par le préposé de la nature et des forêts (M. Tom Engel, tél: 621 202 143) qui sera averti avant le commencement des travaux d'abattage.
- 5. L'arbre sera remplacé sur place par 1 sujet haute-tige d'essence feuillue indigène pour le 31 décembre 2025 au plus tard et suivant les instructions du préposé de la nature et des forêts.
- 6. En cas de reprise moindre de la plantation, un regarnissage annuel sera effectué par vos soins.
- 7. Le système racinaire des arbres restant en place ne sera pas endommagé et, le cas échéant, ces arbres seront protégés selon les règles de l'art.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Serge Wilmes

Ministre de l'Environnement, du Climat

et de la Biodiversité

Copies pour information:

- Arrondissement EST
- Commune de DALHEIM